



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
25 avril 2012
Français
Original: anglais

Treizième session

Doha (Qatar)

21-26 avril 2012

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. À sa 281^e séance plénière, le 21 avril 2012, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a nommé une commission de vérification des pouvoirs composée des États membres ci-après: Chine, Costa Rica, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Italie, Maldives, Panama et Sénégal.
2. La Commission s'est réunie le 25 avril 2012.
3. M. Alfredo Suescum (Panama) a présidé la réunion.
4. Le secrétariat de la CNUCED a informé la Commission de la situation des pouvoirs des représentants au 24 avril 2012. Des pouvoirs émanant du chef de l'État ou du Gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères avaient été communiqués par 134 États. La désignation des représentants de 16 États avait été communiquée au Secrétaire général de la CNUCED par lettre, par note verbale ou par télécopie émanant de la Mission permanente à Genève ou à New York ou de l'ambassade à Doha des États considérés.
5. Le Président a proposé que la Commission accepte les pouvoirs des représentants des États membres mentionnés au paragraphe 4. Concernant les pouvoirs qui n'avaient pas encore été soumis en bonne et due forme, le Président a proposé que la Commission accepte les assurances données par les représentants intéressés, étant entendu que leurs pouvoirs, conformément à l'article 13 du règlement intérieur de la Conférence, seraient présentés rapidement au Secrétaire général de la CNUCED. Cette proposition n'a soulevé aucune objection.
6. Le Président a ensuite proposé que la Commission recommande à la Conférence l'adoption du projet de résolution ci-après:

«Pouvoirs des représentants à la treizième session de la Conférence
La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,
Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.»
7. La Commission a approuvé cette proposition sans procéder à un vote.